



ETOILE SAINT LAURENT – SECTION FOOTBALL

STADE P. CORLAY - 45 RUE RAVEL – 29200 BREST

E-MAIL : eslfoot@orange.fr

06 74 39 32 13

CHALLENGE A. GOURIOU R. TALEC

Jeudi 14 mai 2015



Détenteurs des challenges
En U11 : ES LAURENT
En U 13 : PLOUFRAGAN FC

REGLEMENT

L'Etoile Saint Laurent organise, le **jeudi 14 mai 2015**, les challenges Alain Gouriou et Raymond Talec ouverts aux catégories U11 (joueurs nés en 2004 et 2005) et U13 (joueurs nés en 2002 et 2003).

Le tournoi a lieu au stade Pierre Corlay rue Maurice Ravel à Brest

Article 1 : Les rencontres débuteront à 9H30 précises. Les équipes devront être présentes au minimum 15 minutes avant le début de leur première rencontre. Toute équipe absente du terrain 5 minutes après l'heure prévue de la rencontre sera déclarée forfait.

Les dirigeants devront être en possession des licences qui seront réclamées en cas de litige.

Article 2 : Les équipes seront composées de 8 joueurs (7 + 1 gardien de but) et de 2 remplaçants. Les remplacements pourront être effectués à tout moment de la rencontre.

Article 3 : **Les règles du football à 8** seront appliquées à l'exception :

- Les hors-jeu ne seront pas sifflés.
- Les remises en touche se feront à la main ou au pied, sans possibilité de marquer directement.
- Toutes les fautes et incorrections seront sanctionnées par un coup franc direct. Celles commises dans la surface par un tir au but.
- Toute faute dangereuse ou incorrection grave, entraînera une exclusion temporaire de 2 minutes. En cas de récidive, elle sera définitive, sans possibilité de remplacement.

Article 4 : Les rencontres seront dirigées exclusivement par des arbitres de l'Etoile Saint-Laurent.. Ils seront assistés par un dirigeant des équipes en présence.

Article 5 : Les rencontres dureront **10 minutes** sans changement de côté sauf décision de l'organisateur (Vent violent).

Les finales se dérouleront en 2 mi-temps de 6 minutes.

Article 6 : *Pour la phase éliminatoire, les points seront attribués de la façon suivante :*

- **Match gagné : 4 points**
- **Match nul avec buts : 3 points**
- **Match nul sans but : 2 points**
- **Match perdu : 1 point**
- **Forfait : 0 point (match gagné par 3 buts à 0 pour l'adversaire)**

En cas d'égalité à l'issue des poules, les équipes seront départagées avec les critères suivants

- goal avérage général
- goal avérage particulier
- meilleurs attaque
- meilleurs défense
- si légalité persiste, il sera procédé à une série de tirs au but (3 par équipe).

Toutes les équipes sont qualifiées pour les 1/8^{ème} de finale.

Article 7 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier les poules en fonctions d'éventuels désistements.

Article 8 : Lors de la phase finale, en cas d'égalité à la fin de la rencontre, il sera procédé à une série de 3 tirs au but. Si l'égalité persiste, la série sera prolongée jusqu'à ce que l'une des équipes prenne l'avantage, ceci à égalité de tirs.

Article 9 : L'Etoile Saint-Laurent décline toute responsabilité en cas d'accident, vols ou perte dont seraient victimes les participants. Chaque joueur doit être assuré par son club.

Article 10 : Tout litige non prévu dans le présent règlement, sera tranché par la commission d'organisation de l'ESL seule compétente.

Ces décisions seront sans appel.

Remises de coupe à partir des quarts de finale

La journée est placée sous le signe du Fair-play et de la non-violence.

Respectons nos adversaires

Respectons les arbitres

Respectons les dirigeants

Respectons nos partenaires

Respectons les organisateurs

Respectons-nous

BONNE JOURNEE A TOUS